
**Réunion de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
du 18 mai 2006**

SYNTHÈSE

Après examen du suivi des avis et des programmes de travail, la formation a émis un avis favorable pour 3 projets d'enquête et 1 demande d'accès à des données. La réunion a ensuite été consacrée à deux thèmes : le questionnaire OCDE sur les statistiques de fonds de pension et la réponse que peut y apporter le système statistique français, l'exploitation des statistiques bancaires à des fins d'exploitation économique.

Dans les avis sur le programme à moyen terme figurait une recommandation concernant **l'élaboration d'un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux**. A cet effet, un groupe de travail sur la mesure des échanges internationaux de service a été constitué et ses principales conclusions ont été présentées lors de la réunion d'automne 2005 de la formation.

En ce qui concerne **l'établissement des statistiques de FATS**, ces problèmes sont déjà largement abordés par un des sous-groupes du groupe de travail « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes ». Des représentants pourraient être invités lors d'une prochaine réunion à faire part de leurs travaux.

Le projet concernant **l'amélioration des comptes des autres intermédiaires financiers** est en cours et un règlement BCE devrait être promulgué fin 2006. Pour les assurances, une collaboration entre la Banque de France, l'Acam et la FFSA est mise en place afin d'optimiser les sources disponibles sur le compte des assurances et d'élaborer un tableau de financements et de placements.

Les **travaux destinés à améliorer la connaissance des comptes financiers** se sont poursuivis : publication des données trimestrielles et mise au point de sous-produits permettant de valoriser ces données, réunions semestrielles de conjoncture financière, reprise du calcul du taux d'intermédiation financière.

Le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen, n'a pas enregistré d'évolutions depuis la dernière réunion.

En ce qui concerne les **comptes trimestriels des administrations publiques**, la France a fourni pour la 1^{ère} fois à la Commission européenne fin 2005 des comptes financiers trimestriels des administrations publiques ainsi qu'une dette des administrations publiques (données allant du premier trimestre 1998 au troisième trimestre 2005).

Dans ses avis sur le programme 2006, le Conseil se félicitait de **la publication des comptes financiers trimestriels et de la prochaine reprise du taux d'intermédiation financière**, sujet traité dans les avis à moyen terme.

Il encourageait **la Direction générale de la comptabilité publique à élaborer des comptes financiers trimestriels des administrations publiques, en particulier sur le champ des organismes de sécurité sociale, afin de permettre une publication de la dette et des comptes financiers dans des délais compatibles avec les règlements européens**. Le compte de l'Etat est presque totalement couvert les ODAC pour 90 % des flux financiers et les administrations publiques locales sont couvertes à 80 %.

Il notait **les travaux importants entrepris afin d'améliorer la connaissance des émissions et de la détention des titres**. Ce sujet avait donné lieu à une présentation lors de la réunion du printemps 2005 de la formation. Une nouvelle collecte qui est étudiée avec l'examen du projet d'enquête PROTIDE devrait être mise en production au mois de juillet 2007 et permettra notamment la mise en place d'un « qui-à-qui » complet pour les comptes adressés en 2008 à Eurostat.

Le dossier de **la reprise de la diffusion par la Banque de France des statistiques locales et régionales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire n'a pas encore abouti malgré plusieurs lettres de la banque de France à la Fédération bancaire française. Un nouveau courrier pourrait être envoyé.

Le Conseil **approuvait les conclusions du groupe de travail chargé de la mesure des échanges internationaux de services, exprimait sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutive à l'élévation future du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements et soutenait la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle**. Celle-ci est présentée pour avis à la formation.

L'examen des avant-projets de programmes statistiques 2007 a mis en évidence de nombreuses actions ayant pour objets de produire les meilleures informations au meilleur coût : procédures de *merit and cost*, mise en place de collaborations, ...

Trois enquêtes obtiennent un avis d'opportunité : enquête auprès des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées (PROTIDE), enquête sur les technologies de l'information et de la communication (Tic), enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

Jean-Marc Salou, de l'OCDE, présente le **questionnaire OCDE sur les statistiques de fonds de pension**. Un groupe de travail achevé en 2004 a abouti à la publication d'un ensemble de définitions et de classifications qui conviennent à tous les pays de l'OCDE, sachant que certains particularismes nationaux ne sont toutefois pas totalement pris en compte. La collecte de données a été entreprise à partir de 2002. Un ensemble d'indicateurs comparables est maintenant disponible et les métadonnées vont être publiées. Cependant, la France ne répond pas de façon détaillée à ce questionnaire. Pascal Rivière justifie cette absence du système statistique français par l'absence de définition légale des fonds de pension pour le statisticien français, alors qu'il en existe 3 au niveau international (OCDE, Union européenne, Banque mondiale). Dominique Durant explique que la comptabilité nationale ne peut pour l'instant aider à remplir ce questionnaire, à la fois pour des raisons de définition, mais aussi parce que les données sont rarement isolées. L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que le plus important est d'abord d'aboutir à une définition opérationnelle des fonds de pension, ce qui ne signifie pas, pour autant, une définition commune : il sera peut-être nécessaire de conserver différentes définitions et de montrer qu'elles diffèrent sur des points totalement identifiés. Selon M. Pollin, il s'agit d'une question très sensible, peut-être moins aujourd'hui que demain, mais nous devons prendre des dispositions aujourd'hui pour disposer demain de statistiques fiables.

Frédéric Cherbonnier, de la DGTPE, présente ses **projets d'exploitation des statistiques bancaires à des fins d'analyse économique**, qui nécessitent la disponibilité de statistiques individuelles, dont l'accès est trop restrictif et ne permet pas la production de nombreux travaux académiques. Ils touchent le financement du risque des PME, les difficultés d'accès au crédit, la concentration bancaire et la gestion d'actifs. Cela nécessite un accès des chercheurs aux données sur le risque, les encours de crédit, les statistiques monétaires, la centralisation des dépôts ou les portefeuilles-titres, dans le respect des contraintes de confidentialité. De nombreux problèmes juridiques se posent car la plupart de ces données sont collectées par la Banque de France et ne dépendent pas de la loi de 1951, mais sont des données prudentielles ou régies par les règlements européens.

Jean-Paul Pollin, Président, informe la formation du départ du rapporteur, Régine Monfront.